

- xv) Vers 12 h 15, 13 h 40 et 13 h 45, des avions à réaction des forces israéliennes ont bombardé la zone de l'ancien PO November.
- xvi) Vers 12 h 20, des avions à réaction des forces israéliennes ont bombardé la région de Bqaassem.
- xvii) Vers 13 h 10 et 13 h 20, des avions à réaction des forces israéliennes ont bombardé la région des anciens PO Sierra et November.
- xviii) Vers 13 h 57, des avions à réaction des forces israéliennes ont bombardé la région de Tell Ej Jabiyeh.

La partie syrienne de la Commission mixte d'armistice a présenté des plaintes auprès de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine à propos de tous les cas susmentionnés.

Ainsi, Israël persiste dans sa politique d'agression au mépris total des résolutions 338 (1973) et 339 (1973) du Conseil de sécurité, en date des 22 et 23

octobre 1973, concernant le cessez-le-feu, qui demandaient qu'il soit mis fin immédiatement à toute activité militaire et que les forces des deux camps soient ramenées sur les positions qu'elles occupaient au moment où le cessez-le-feu a pris effet.

Mon gouvernement a l'honneur d'attirer, une fois de plus, l'attention du Conseil de sécurité et des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sur la gravité de la situation causée par la politique expansionniste et agressive d'Israël, qui ne respecte ni la Charte des Nations Unies, ni les décisions du Conseil de sécurité, ni les principes du droit international.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent
de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Haïssam KELANI*

DOCUMENT S/11276*

Lettre, en date du 23 avril 1974, adressée au Secrétaire général par les représentants de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et transmettant le texte d'un communiqué et de trois déclarations relatifs au Moyen-Orient, au Viet-Nam et au Chili

*[Original : anglais/russe]
[26 avril 1974]*

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, qui a eu lieu les 17 et 18 avril 1974 à Varsovie. Nous vous communiquons également ci-jointes les déclarations suivantes qui ont été adoptées lors de la réunion :

- a) Pour une paix durable et juste au Moyen-Orient;
- b) Pour une paix durable au Viet-Nam, pour la garantie des intérêts nationaux légitimes du peuple vietnamien;
- c) Pour la cessation des actes arbitraires et des persécutions subies par les démocrates au Chili.

Nous tenons à appeler en particulier votre attention sur les paragraphes qui ont trait aux questions relatives aux points de la liste préliminaire à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte du présent communiqué et des déclarations comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent
de la République populaire de Bulgarie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Guero GROZEV*

*Le représentant permanent
de la République populaire hongroise
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Károly SZARKA*

*Le représentant permanent
de la République populaire de Pologne
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Eugeniusz KUŁAGA*

*Le représentant permanent
de la République démocratique allemande
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Peter FLORIN*

*Le représentant permanent
de la République socialiste de Roumanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Ion DATCU*

*Le représentant permanent
de la République socialiste tchécoslovaque
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Ladislav ŠMÍD*

*Le représentant permanent
de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Y. A. MALIK*

ANNEXE I

Communiqué de la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie

La réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle s'est tenue à Varsovie les 17 et 18 avril 1974.

Ont participé à cette réunion :

Pour la République populaire de Bulgarie : Todor Zhivkov, premier secrétaire du Comité central du parti communiste

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9596.

bulgare, président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, chef de la délégation; Stanko Todorov, membre du Bureau politique du Comité central du parti communiste bulgare, président du Conseil des Ministres de la République populaire de Bulgarie; Konstantin Tellalov, secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare; Pyotr Mladenov, membre du Comité central du parti communiste bulgare, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie; Milko Balev, membre du Comité central du parti communiste bulgare, chef de cabinet du Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare.

Pour la République populaire hongroise : János Kádár, premier secrétaire du Comité central du parti ouvrier socialiste hongrois, chef de la délégation; Jenő Fock, membre du Bureau politique du Comité central du parti ouvrier socialiste hongrois, président du Conseil des Ministres de la République populaire hongroise; Frigyes Pujá, membre du Comité central du parti ouvrier socialiste hongrois, ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise.

Pour la République populaire de Pologne : Edward Gierek, premier secrétaire du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, chef de la délégation; Henryk Jablonski, membre du Bureau politique du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne; Piotr Jaroszewicz, membre du Bureau politique du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, président du Conseil des Ministres de la République populaire de Pologne; Stefan Olszowski, membre du Bureau politique du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne; Ryszard Frelek, membre du Secrétariat du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, chef du Département international du parti ouvrier unifié.

Pour la République démocratique allemande : Erich Honecker, premier secrétaire du Comité central du parti socialiste unifié allemand; Willi Stoph, membre du Bureau politique du Comité central du parti socialiste unifié allemand, président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande; Horst Sindermann, membre du Bureau politique du Comité central du parti socialiste unifié allemand, président du Conseil des Ministres de la République démocratique allemande; Hermann Axen, membre du Bureau politique du Comité central du parti socialiste unifié allemand, secrétaire du Comité central du parti socialiste unifié allemand; Oskar Fischer, membre du Comité central du parti socialiste unifié allemand, ministre des affaires étrangères par intérim de la République démocratique allemande; Paul Markowski, membre du Comité central du parti socialiste unifié allemand, chef du Département des relations internationales du Comité central du parti socialiste unifié allemand.

Pour la République socialiste de Roumanie : Nicolae Ceaușescu, secrétaire général du parti communiste roumain, président de la République socialiste de Roumanie, chef de la délégation; Manca Manescu, membre du Comité exécutif du Comité central du parti communiste roumain, premier ministre du Gouvernement de la République socialiste de Roumanie; Stefan Andrei, secrétaire du Comité central du parti communiste roumain; Gheorghe Macovescu, membre du Comité central du parti communiste roumain, ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie; Mircea Malita, conseiller auprès du Secrétaire général du parti communiste roumain-président de la République socialiste de Roumanie; Mitia Constantin, conseiller auprès du Secrétaire général du parti communiste roumain-président de la République socialiste de Roumanie.

Pour la République socialiste tchécoslovaque : Gustav Husak, secrétaire général du Comité central du parti communiste tchécoslovaque, chef de la délégation; Lubomír Strougal, membre du Praesidium du Comité central du parti communiste tchécoslovaque, président du Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque; Vasil Bilak, membre du Praesidium du Comité central du parti communiste tchécoslovaque, secrétaire du Comité central du parti communiste tchécoslovaque; Bohuslav Chnoupek, membre du Comité central du parti communiste tchécoslovaque, ministre des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque; Antonín Vavrus, chef

du Département de politique internationale du Comité central du parti communiste tchécoslovaque.

Pour l'Union des Républiques socialistes soviétiques : L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique (PCUS), chef de la délégation; A. N. Kossyguine, membre du Bureau politique du Comité central du PCUS, président du Conseil des Ministres de l'URSS; A. A. Gromyko, membre du Bureau politique du Comité central du PCUS, ministre des affaires étrangères de l'URSS; K. F. Katouchev, secrétaire du Comité central du PCUS; K. V. Rousakov, membre du Comité central du PCUS, adjoint au Secrétaire général du Comité central du PCUS; A. M. Aleksandrov, membre de la Commission centrale de vérification du PCUS, adjoint au Secrétaire général du Comité central du PCUS.

Ont également assisté à la réunion le maréchal I. I. Yakoubovsky, de l'Union soviétique, commandant en chef des forces armées communes des Etats parties au Traité de Varsovie, et N. P. Firyoubine, secrétaire général du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie.

Les participants à la réunion du Comité consultatif politique ont examiné des questions d'actualité relatives au renforcement de la sécurité européenne et à une nouvelle diminution de la tension internationale.

Les participants à la réunion du Comité consultatif politique notent avec satisfaction que la tendance à la détente est actuellement l'élément dominant dans l'évolution de la situation sur le continent européen et dans le monde entier. Le principe de la coexistence pacifique des Etats ayant des systèmes sociaux différents, ainsi que les normes fondamentales régissant les relations entre les Etats, telles que le respect de l'indépendance et de la souveraineté, l'égalité de droits, l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières des Etats européens, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, sont de plus en plus largement reconnus dans le domaine des relations internationales. La détente internationale a contribué de façon décisive à la recherche d'une solution politique aux conflits du Viet-Nam et du Laos, à celui du sous-continent de l'Asie du Sud et à celui du Moyen-Orient, et elle crée des conditions favorables à la lutte des peuples pour la liberté, l'indépendance, la démocratie et le progrès.

D'autre part, les participants à la réunion du Comité consultatif politique font observer que les adversaires de la détente internationale, les partisans de la guerre froide et les forces de l'impérialisme et de la réaction n'ont pas désarmé et s'efforcent de s'opposer à ce processus qui répond aux aspirations des peuples et de l'enrayer. Les milieux militaires cherchent à susciter une recrudescence des activités de l'OTAN et les budgets militaires des pays de ce bloc militaire impérialiste ferment d'augmenter.

Les Etats parties au Traité de Varsovie expriment toutefois leur profonde conviction que les peuples du monde et toutes les forces progressistes, démocratiques, anti-impérialistes et éprises de paix, agissant de concert, sauront avoir le dessus, défendre leurs intérêts vitaux et assurer le respect du droit qu'à chaque peuple de décider de son propre avenir.

La politique étrangère constructive des pays socialistes, et avant tout de l'Union soviétique, en particulier la signature de plusieurs traités et accords bien connus avec la République fédérale d'Allemagne, ont contribué à normaliser la situation en Europe, à instituer des relations de bon voisinage et à développer entre tous les Etats une coopération étendue et mutuellement avantageuse.

Les participants à la réunion du Comité consultatif politique notent avec satisfaction que l'évolution dans le sens d'une détente en Europe a conduit à la convocation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui est devenue la cause commune de tous les peuples et gouvernements européens.

La Conférence européenne est appelée à faire de l'Europe une région de coopération de tous les Etats dans des conditions d'égalité véritable et à contribuer, grâce à ses initiatives, à instaurer un climat de confiance accrue entre eux. Par

ses décisions, elle devra énoncer les principes qui régiront les relations entre les Etats, ainsi que les mesures propres à en assurer le respect. Leur mise en œuvre devrait garantir la sécurité de tous les pays européens et créer des conditions favorables à une coopération économique, scientifique, technique et culturelle à long terme, aux échanges de données d'information, aux contacts entre institutions, organisations et citoyens et à une action concertée de tous les pays en vue de résoudre les problèmes de l'environnement. Le succès de la Conférence marquera, pour l'Europe, une étape importante dans l'édification d'un avenir pacifique.

Les tentatives qui sont faites pour susciter des obstacles artificiels, pour faire traîner en longueur les travaux de la Conférence européenne ou pour l'empêcher de s'acquitter de sa mission capitale vont à l'encontre des nobles objectifs au nom desquels la Conférence a été réunie.

Les Etats parties au Traité de Varsovie adressent un appel aux hommes d'Etat et aux hommes politiques pour qu'ils s'emploient à assurer le succès de la Conférence européenne ainsi qu'à accélérer et accentuer le processus de détente et de normalisation de la situation en Europe.

Les participants à la réunion du Comité consultatif politique confirment à nouveau qu'il serait opportun à leur avis que la phase finale de la Conférence européenne et la signature de ses instruments aient lieu au sommet, ce qui serait conforme à l'importance historique de l'événement et mettrait en relief l'importance exceptionnelle qu'auraient pour l'avenir de l'Europe les décisions et les instruments adoptés à la Conférence.

Nous, Etats parties au Traité de Varsovie, soucieux de jeter les bases d'une paix durable et juste en Europe, nous sommes efforcés depuis de nombreuses années d'obtenir la convocation de la Conférence européenne. Nous voyons dans la réunion de cette conférence une grande victoire pour la cause de la paix — le triomphe du bon sens dans les relations internationales. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer aussi promptement que possible le succès des travaux de la Conférence et faire en sorte que les résultats obtenus répondent aux aspirations des peuples épris de paix. Cependant, la Conférence, en soi, n'est pas pour nous un but, mais plutôt le point de départ d'un processus historique d'instauration de relations nouvelles entre tous les Etats du continent européen. S'appuyant sur les principes qui auront été arrêtés lors de la Conférence et auxquels 35 Etats auront donné leur caution, les pays européens seront en mesure d'établir et de développer sur une vaste échelle des liens de coopération pour le plus grand avantage matériel et spirituel de chacun des pays qui auront participé à la réunion. Nous sommes prêts à coopérer de la sorte et nous engageons les autres participants à la Conférence européenne à réaliser eux aussi cette coopération. La création d'un organe permanent réunissant les Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe serait conforme à cet objectif.

Tous les participants à la réunion du Comité consultatif politique estiment qu'il importe que la détente politique s'accompagne d'une détente militaire. Ils réaffirment une fois de plus leurs positions quant à la réduction des forces armées en Europe, telles qu'elles sont définies dans la Déclaration de Prague sur la paix, la sécurité et la coopération en Europe, adoptée par le Comité consultatif politique à sa réunion de janvier 1972. Le succès des entretiens sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale contribuerait dans une large mesure à la réalisation de cet objectif et créerait des conditions favorables à l'organisation ultérieure d'entretiens analogues concernant d'autres régions d'Europe. Une fois posé le principe de la non-atteinte à la sécurité de l'ensemble des parties aux entretiens, il devient tout à fait possible, compte dûment tenu des impératifs de la sécurité de tous les Etats européens, de parvenir à un accord constructif sur la réduction des forces armées et des armements.

Après avoir examiné la situation au Moyen-Orient, les participants à la réunion du Comité consultatif politique ont été unanimes à se déclarer entièrement solidaires des peuples

arabes dans le juste combat qu'ils mènent contre une politique impérialiste d'agression et à se prononcer pour le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés et pour la garantie des droits légitimes du peuple arabe de Palestine. Ils considèrent qu'il convient de garantir la sécurité, l'intégrité et la souveraineté de tous les Etats de la région. Ils ont adopté la déclaration intitulée "Pour une paix durable et juste au Moyen-Orient" [annexe II].

Les participants à la réunion du Comité consultatif ont procédé à un échange de vues sur la situation au Viet-Nam. Ils ont exprimé un appui sans réserve à la politique du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud selon laquelle toutes les parties signataires de l'accord de Paris doivent en respecter strictement et sans défaillance les dispositions. Ils ont adopté la déclaration intitulée "Pour une paix durable au Viet-Nam, pour la garantie des intérêts nationaux légitimes du peuple vietnamien" [annexe III].

Les participants à la réunion se sont félicités de la constitution au Laos d'un gouvernement de coalition et des succès remportés au Cambodge par les forces patriotiques.

Les participants à la réunion ont proclamé leur appui aux initiatives constructives prises par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée en vue de créer des conditions favorables à une réunification pacifique et démocratique du pays sans intervention de forces extérieures.

Après avoir examiné la situation au Chili, les participants à la réunion demandent instamment qu'il soit mis fin aux scandaleuses violations des droits de l'homme décrites dans les documents de l'ONU et aux persécutions subies par les patriotes chiliens, et ils lancent un appel aux autres Etats et à l'opinion publique internationale pour qu'ils expriment leur appui aux forces progressistes de ce pays. Ils ont adopté la déclaration intitulée "Pour la cessation des actes arbitraires et des persécutions subies par les démocrates au Chili" [annexe IV].

Les Etats représentés à la présente réunion se sont déclarés convaincus que la détente doit se manifester dans toutes les régions du monde. Tous les Etats, grands ou petits, et quel soit le système socio-politique dont ils se réclament, ont le devoir de chercher à sauvegarder la paix et de coopérer activement en vue d'apporter aux problèmes internationaux une solution conforme aux intérêts des peuples.

Scrupuleux de leurs obligations internationales, les participants à la réunion se sont déclarés entièrement solidaires des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dans le juste combat qu'ils mènent contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme ainsi que pour leur libération nationale, le renforcement de leur indépendance politique, leur accession à l'indépendance économique et leur progrès social. Ils proclament leur soutien aux peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert et condamnent la politique d'apartheid et le racisme sous toutes ses formes.

Les participants à la réunion ont noté le rôle accru que les pays non alignés jouent dans les affaires internationales et se sont déclarés favorables à l'orientation anti-impérialiste de leur politique, se félicitant de les voir contribuer de plus en plus à la lutte pour la détente, contre la guerre et l'agression, pour la paix et l'indépendance nationale des peuples. Ils ont souligné à cet égard l'importance considérable de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Alger.

Les pays participant à la réunion attachent une grande importance à l'accroissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies, à l'augmentation de son efficacité pour résoudre les problèmes internationaux sur la base de la Charte des Nations Unies, au renforcement de la paix et au développement de la coopération entre tous les peuples. Ils ont noté le caractère d'actualité que présente la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en cours, convoquée à l'initiative des Etats en voie de développement pour étudier les problèmes des matières premières et du développement économique. Les participants à

la réunion se sont déclarés en faveur du développement accru d'une coopération économique internationale fondée sur l'égalité et le respect du droit souverain de chaque Etat de disposer librement de ses ressources naturelles, de l'observation du principe de la nation la plus favorisée dans le commerce international, du progrès économique rapide des pays en retard dans leur développement et de l'élimination des relations économiques inéquitables imposées par la politique impérialiste.

Des vues ont été échangées sur la préparation et la tenue de la célébration du vingtième anniversaire de la signature du Traité de Varsovie en mai 1975. Les participants à la réunion ont noté avec satisfaction le développement toujours plus poussé d'une coopération étendue entre Etats fraternels, ce qui accélère la croissance du potentiel économique, renforce la capacité de défense des Etats parties au Traité de Varsovie et contribue à augmenter le bien-être des peuples et le développement de la culture et de la science. Les pays parties au Traité de Varsovie continueront de renforcer leur amitié indéfectible dans l'intérêt du socialisme, du progrès et de la paix, rehaussant encore plus le prestige du socialisme, qui offre aux autres peuples l'exemple d'un nouveau type de relations entre Etats dans une société véritablement démocratique — l'exemple du mode de vie socialiste. Ils continueront d'œuvrer pour le renforcement du processus de détente, pour le triomphe des idéaux de paix, de sécurité et de progrès économique et social des peuples.

Les pays participant à la réunion ont réaffirmé au sein du Comité consultatif politique qu'ils sont toujours prêts à dissoudre l'Organisation du Traité de Varsovie si l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord est dissoute en même temps ou qu'ils sont disposés, en tant que mesure initiale, à ce que l'on procède à la liquidation des organisations militaires respectives. Ils ont déclaré en même temps qu'aussi longtemps qu'existera le bloc de l'OTAN et que des mesures efficaces de désarmement n'auront pas été appliquées, les pays parties au Traité de Varsovie estimeront qu'il est nécessaire de renforcer leur capacité de défense et de développer une coopération étroite entre eux à cet égard.

Les participants à la réunion ont entendu le rapport du Commandant en chef des forces armées communes des Etats parties au Traité de Varsovie sur l'action concrète menée sous commandement commun.

La réunion du Comité consultatif politique s'est déroulée dans une atmosphère d'amitié et de coopération fraternelles.

Varsovie, le 18 avril 1974.

Pour la République populaire de Bulgarie :

Le Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie,

(Signé) Todor ZHIVKOV

Le Président du Conseil des Ministres de la République populaire de Bulgarie,

(Signé) Stanko TODOROV

Pour la République populaire hongroise :

Le Premier Secrétaire du Comité central du parti ouvrier socialiste hongrois,

(Signé) Janos KÁDÁR

Le Président du Conseil des Ministres de la République populaire hongroise,

(Signé) Jenő FOCK

Pour la République populaire de Pologne :

Le Premier Secrétaire du Comité central du parti ouvrier unifié polonais,

(Signé) Edward GIEREK

Le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne,

(Signé) Henryk IABLONSKI

Le Président du Conseil des Ministres de la République populaire de Pologne,

(Signé) Piotr JAROSZEWICZ

Pour la République démocratique allemande :

Le Premier Secrétaire du Comité central du parti socialiste unifié allemand,

(Signé) Erich HONECKER

Le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande,

(Signé) Willi STOPH

Le Président du Conseil des Ministres de la République démocratique allemande,

(Signé) Horst SINDERMANN

Pour la République socialiste de Roumanie :

Le Secrétaire général du parti communiste roumain et Président de la République socialiste de Roumanie,

(Signé) Nicolae CEAUȘESCU

Le Premier Ministre du Gouvernement de la République socialiste de Roumanie,

(Signé) Manea MANESCU

Pour la République socialiste tchécoslovaque :

Le Secrétaire général du Comité central du parti communiste tchécoslovaque,

(Signé) Gustav HUSÁK

Le Président du Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque,

(Signé) Lubomir ŠTRUĞAL

Pour l'Union des Républiques socialistes soviétiques :

Le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique,

(Signé) L. I. BREJNEV

Le Président du Conseil des Ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques,

(Signé) A. N. KOSSYGUINE

ANNEXE II

Pour une paix durable et juste au Moyen-Orient

La République populaire de Bulgarie, la République populaire hongroise, la République populaire de Pologne, la République démocratique allemande, la République socialiste de Roumanie, la République socialiste tchécoslovaque et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, représentées à la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, affirment que le Moyen-Orient risque d'engendrer de nouvelles tensions internationales. Israël, fort de l'appui de forces impérialistes étrangères, poursuit sa politique d'agression, refuse obstinément d'appliquer les résolutions lui demandant de se retirer des territoires arabes occupés et foule brutalement aux pieds les droits nationaux légitimes des peuples arabes.

L'ouverture des hostilités en octobre 1973 a mis en évidence une fois de plus le caractère explosif de la situation dans cette région et le danger permanent qu'elle présente pour la paix universelle. Ces événements ont confirmé l'importance primordiale de l'amitié et de la coopération entre les Etats arabes et les pays socialistes.

Les participants à la réunion notent toute la portée de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient à Genève et la nécessité pour tous les Etats directement intéressés et pour les représentants du peuple arabe de Palestine d'y participer. Ils estiment que la poursuite de leurs travaux devrait aboutir, avant tout, à la solution des problèmes clefs que pose un règlement du conflit au Moyen-Orient, à savoir le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés, le respect des droits légitimes du peuple arabe de Palestine conformément à ses aspirations nationales et la garantie de la sécurité, de l'intégrité et de la souveraineté de tous les Etats de la région.

Les Etats participant à la réunion sont prêts à redoubler d'efforts en vue de promouvoir un règlement politique du conflit et invitent tous les Etats à contribuer à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. En ce qui con-

cerne l'Accord sur le dégagement des forces en tant qu'étape préliminaire en vue d'un règlement général du problème du Moyen-Orient, les participants à la réunion estiment que cette démarche doit être suivie obligatoirement par d'autres mesures tendant à assurer l'application de toutes les dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, respectivement en date du 22 novembre 1967 et du 22 octobre 1973. La présence de la Force d'urgence des Nations Unies constitue une contribution positive au maintien de la paix dans cette région.

Les Etats socialistes participant à la réunion appuient fermement et sans relâche la lutte que mènent les peuples arabes contre la politique impérialiste d'agression, en vue de réaliser une paix juste et durable et assurer, en toute liberté, leur développement et leur progrès social et économique. La réalisation de ces importants objectifs de développement social est intimement liée à la lutte contre les forces qui cherchent à détourner les peuples arabes de la voie progressiste et à les rendre à nouveau politiquement et économiquement dépendants des forces impérialistes.

Pour les pays arabes, les pays socialistes sont des amis fidèles qui ont été et resteront à leurs côtés tant à l'heure de la reconstruction pacifique qu'à l'heure où leur liberté et leur indépendance sont menacées. La politique des Etats socialistes à l'égard des pays du monde arabe est conséquente et repose sur des principes; elle se fonde sur une compréhension profonde de leurs aspirations nationales et des problèmes que pose leur développement économique et social, et elle ne saurait s'infléchir au gré de la conjoncture.

Les Etats participant à la réunion entendent continuer à développer leurs relations d'amitié et de coopération avec les pays arabes en se fondant sur leur communauté d'objectifs dans la lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme, pour la paix, la liberté des peuples et le progrès social.

ANNEXE III

Pour une paix durable au Viet-Nam, pour la garantie des intérêts nationaux légitimes du peuple vietnamien

Les représentants de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République populaire de Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste de Roumanie, de la République socialiste tchécoslovaque et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie qui s'est tenue à Varsovie réaffirment leur entière satisfaction devant l'accord de Paris, qui constitue une victoire historique de l'héroïque peuple vietnamien ainsi que la victoire commune des pays socialistes, des forces de libération nationale et de toute l'humanité progressiste.

Les représentants soulignent que depuis l'entrée en vigueur de cet accord on a constaté un progrès très net vers la normalisation de la situation au Viet-Nam. La cessation de l'agression impérialiste, le retrait des troupes étrangères du Viet-Nam du Sud, la mise en œuvre par les parties de mesures concrètes en application d'un certain nombre de dispositions de l'accord de Paris constituent autant de conditions indispensables propres à assurer la transition qui s'est amorcée de la guerre vers la paix, ainsi que vers la solution des problèmes d'édification du socialisme au Viet-Nam du Nord et du développement du Viet-Nam du Sud dans la paix, l'indépendance, la démocratie et la neutralité, et à promouvoir une amélioration générale du climat politique dans la péninsule indochinoise et dans toute l'Asie du Sud-Est.

Cependant, pour l'heure, les participants notent que l'administration de Saigon, forte du soutien de forces impérialistes extérieures, cherche par tous les moyens à entraver l'application de l'accord de Paris et à faire échec à un règlement politique. Ils condamnent résolument les actions sub-

versives de l'administration de Saigon ainsi que les provocations armées auxquelles elle se livre systématiquement contre les zones que contrôle le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud.

Les pays participant à la réunion appuient sans réserve la politique du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud selon laquelle toutes les parties signataires de l'accord de Paris doivent en respecter strictement et sans défaillance les dispositions, ainsi que la nouvelle initiative constructive prise par le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud le 22 mars 1974.

La cessation complète des hostilités, l'octroi des libertés démocratiques à la population, la tenue, dans des brefs délais, de négociations entre les deux parties sud-vietnamiennes sur la formation d'un conseil national de réconciliation et de concorde nationales afin de préparer des conditions favorables à l'organisation d'élections générales, tels sont les éléments qui conduiront réellement au raffermissement de la paix et à la normalisation de la situation au Viet-Nam du Sud.

Les participants à la réunion réaffirment leur solidarité avec le peuple vietnamien et expriment la ferme conviction que, fort de l'appui des pays socialistes frères et de toutes les forces progressistes, le peuple vietnamien connaîtra le succès dans l'édification du socialisme au nord du pays, dans la solution des problèmes politiques internes au sud et dans la création d'un Viet-Nam pacifique, uni, indépendant et démocratique.

Fidèles à l'esprit des principes de l'internationalisme prolétarien, les Etats participant à la présente réunion continueront d'aider et d'appuyer à tous les égards le peuple vietnamien dans le règlement des problèmes essentiels auxquels il doit faire face pour assurer la paix, la liberté et l'indépendance afin de réaliser ses aspirations légitimes.

ANNEXE IV

Pour la cessation des actes arbitraires et des persécutions subies par les démocrates au Chili

La République populaire de Bulgarie, la République populaire hongroise, la République populaire de Pologne, la République démocratique allemande, la République socialiste de Roumanie, la République socialiste tchécoslovaque et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, représentées à la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie qui s'est tenue à Varsovie, expriment leur profonde préoccupation au sujet de la situation qui règne au Chili depuis le renversement, en septembre 1973, du Gouvernement constitutionnel de l'unité populaire et condamnent fermement l'arbitraire de la junte militaire chilienne, la persécution des démocrates, les excès et actes illicites qu'elle commet en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

Plus de six mois se sont écoulés depuis le coup d'état militaire fasciste au Chili, dont la première victime a été le Président légalement élu, Salvador Allende, l'une des personnalités marquantes du mouvement de libération nationale, qui a consacré sa vie à la cause de la liberté du peuple chilien.

Dans le pays, l'état d'urgence est maintenu, une terreur cruelle sévit, toutes les forces progressistes de la société chilienne sont réprimées et tous les partis politiques, syndicats et organisations publiques ont été interdits.

Des milliers de patriotes chiliens, dont le seul crime a été l'amour de la patrie et la loyauté aux idéaux de la démocratie et du progrès, languissent dans les camps de concentration de Dason, Kirikin, Chakabuko, Pisagua et bien d'autres encore.

D'éminents représentants du peuple chilien — le Secrétaire général du parti communiste, Luis Corvalán, ancien ministre des affaires étrangères, le socialiste Clodomiro Almeida, le Président du parti radical, Anselmo Sule, et d'autres membres du Gouvernement et du parti de l'unité populaire sont détenus dans des conditions inhumaines dans les cachots de la junte militaire. Dans le pays, les avantages sociaux conquis par les travailleurs ont été supprimés et on a procédé à des licenciements en masse de ceux qui professaient des opinions progressistes.

Les crimes de la junte militaire chilienne sont condamnés par l'opinion publique mondiale, et notamment par les forces progressistes éprises de liberté d'Amérique latine. Le moment viendra où le peuple chilien rejettera avec mépris tous ceux qui tentent aujourd'hui de ressusciter le spectre de l'inquisition et de l'obscurantisme médiévaux.

Dans sa lutte, le peuple chilien peut continuer à compter sur l'appui indéfectible des peuples des pays socialistes. Les par-

ticipants à la réunion exigent résolument la libération immédiate de Luis Corvalán, de Clodomiro Almeida, d'Anselmo Sule et de tous les autres démocrates et patriotes chiliens détenus.

Les Etats parties au Traité de Varsovie participant à la réunion engagent tous les autres Etats qui chérissent la cause du progrès sur cette planète à prendre publiquement la défense des droits de l'homme, de la dignité et de la valeur de la personne humaine au Chili. Ils engagent l'opinion publique mondiale à développer encore davantage la campagne de solidarité internationale avec le peuple chilien dans la lutte contre la terreur sanglante, en vue de la restauration des droits et libertés démocratiques dans son pays.

Les participants à la réunion se déclarent profondément convaincus que le peuple chilien sortira victorieux de la lutte qu'il mène pour restaurer la démocratie et l'indépendance authentique au Chili.

DOCUMENT S/11277*

Lettre, en date du 28 avril 1974, adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël

[Original : anglais]
[29 avril 1974]

D'ordre de mon gouvernement et suite à mes lettres concernant les attaques armées incessantes perpétrées par la Syrie en violation du cessez-le-feu, j'ai l'honneur de vous informer de nouveaux actes d'agression commis par ce pays.

Du 22 au 27 avril 1974 inclusivement, les forces militaires syriennes ont déclenché des tirs d'artillerie à 33 reprises différentes, ouvert le feu à l'aide de missiles sol-air dans un cas et procédé à un tir de missile dans deux cas; on dénombre également un tir de char dans deux cas et une tentative de franchissement de la ligne du cessez-le-feu accompagnée de tirs à travers la ligne.

Ces attaques ont fait des victimes. Aujourd'hui, 28 avril, l'artillerie syrienne continue de tirer.

Les rapports des observateurs de l'Organisation des Nations Unies font état de ces attaques syriennes persistantes.

Comme par le passé, cette agression sans relâche traduit une politique préméditée et délibérée, dont les autorités syriennes ne se cachent pas.

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9525.

La plus récente déclaration sur ce sujet a été faite par M. Abdel Halim Khaddam, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, et publiée dans le journal de Beyrouth *el-Diar* du 27 avril. Dans une entrevue accordée à ce journal, M. Khaddam a dit, entre autres, que la lutte des forces syriennes n'était aucunement liée au voyage que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis devait faire prochainement dans la région et qu'elle se poursuivrait donc en dépit de cette visite conformément aux objectifs que la Syrie s'était fixés.

Ces faits montrent à l'évidence que les lettres que j'ai continue de vous adresser le représentant permanent de la Syrie à propos de la situation le long de la ligne du cessez-le-feu sont sans fondement, et je suis forcé de souligner une fois de plus que la gravité de la situation est imputable aux agissements de la Syrie.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Yosef TEKOAI

DOCUMENT S/11278*

Lettre, en date du 29 avril 1974, adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne

[Original : français]
[29 avril 1974]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les dernières agressions israéliennes contre la Syrie, en violation persistante et flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et des Conventions de Genève du 12 août 1949.

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9526.

1. Le 27 avril 1974, à environ 14 h 20 (heure locale), les positions militaires israéliennes situées au point 226-309 (coordonnées approximatives) ont bombardé la région du village de Rime et le village de Durbon lui-même. L'agression israélienne a provoqué les blessures graves d'un civil. Une enquête a été demandée.